



**TELETRANSMIS AU CONTRÔLE  
DE LEGALITE**

**Sous le n° 017-211703699**

**Accusé de réception Préfecture  
Reçu le :**

**SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2016**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°125B/16**

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture et de la publication

L'an deux mille seize, le quinze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. DECHELETTE, Maire, en session ordinaire.

**Présents** : M. DECHELETTE, Maire – MM. Les Conseillers municipaux et Mmes Les Conseillères Municipales en exercice : MM. BEDNAREK et GARCIA – Mme ZELY-TORDJMANN – MM. LE BARON et CLOUET – Mme HERBIN – M. DE LA CROUÉE – Mme CORBET F. – M. NORMAND DE LA TRANCHADE – Mme MARTIN – MM. FRADET et LAGARDE – Mme CÉLÉRIER – M. JAFFARD.

**Absentes - Pouvoirs** : Mme COUSOT. (Proc. à Mme ZELY-TORDJMANN) ;  
Mme BOUTHILLIER-SALKIN (Proc. à M. CLOUET) ;  
Mme DEVAUX-RIBOT (Proc. à M. LE BARON) ;  
Mme CORBET K. (Proc. à Mme HERBIN).

**Secrétaire de Séance** : Mme CORBET F.

---

Date de la convocation :	<b>8 décembre 2016</b>
Membres en exercice :	<b>19</b>
Membres présents :	<b>15</b>
Pouvoirs :	<b>4</b>
Suffrages exprimés :	<b>19</b>

---

**TARIFS DU PORT DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ - ANNÉE 2017**

Monsieur **GARCIA**, Adjoint, informe les conseillers municipaux qu'il convient de voter les tarifs du port pour l'année 2017.

Sous réserve de leur acceptation par le Conseil Général de la Charente Maritime, et après consultation du Conseil Portuaire et de la Commission Communale des affaires portuaires,

Le Conseil Municipal propose comme suit le montant des taxes applicables à Saint Martin de Ré, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Renouvellement liste d'attente	Par an	10,00 €
Taxe forfaitaire – Pêcheurs	Par an	41.40 €
Taxe forfaitaire – Professionnels	Par an	118,40 €

<b>Tarifs des grutages – Usagers à l'année</b>	<b>Grutage (par manutention)</b>	<b>Carénage (- de 48 heures)</b>
- de 1T (manutention de mât, moteur, pesée)	40 €	60 €
de 1T à moins de 2T5	75,70 €	113,10 €
de 2T5 à moins de 4T	113,10 €	169,90 €
de 4T à moins de 6T	138,40 €	207,30 €
de 6T à moins de 9T	163,80 €	245,40 €
de 9T à moins de 12T	188,60 €	283,00 €
de 12T à moins de 16T	226,60 €	339,30 €
de 16T à moins de 19T	292.80 €	439.20€
de 19T à moins de 22T	344,70 €	517.40 €
de 22T à moins de 26T	397.00 €	595.60 €

Tarifs des grutages – Visiteurs	Grutage (par manutention)	Carénage (- de 48 heures)
- de 1T (manutention de mât, moteur, pesée)	69.20 €	104,00 €
de 1T à moins de 2T5	115.50 €	173,00 €
de 2T5 à moins de 4T	138.40 €	207,30 €
de 4T à moins de 6T	184,40 €	276,60 €
de 6T à moins de 9T	207,30 €	311,30 €
de 9T à moins de 12T	322,60 €	484,10 €
de 12T à moins de 16T	414,60 €	622,10 €
de 16T à moins de 19T	532,40 €	798,70 €
de 19T à moins de 22T	627,30 €	939,60 €
de 22T à moins de 26T	722.00 €	1082.60 €

Occupation temporaire du quai et de l'aire de carénage		
Manutention par engins extérieurs au port	L'heure	114,00 €
Location aire carénage – Moitié surface	La journée	167,30 €
Location aire carénage – Totalité surface	La journée	334,50 €

Service du terre-plein de la cale de carénage et de l'aire de la grue		
Taxe pour les remorques	La journée	5,60 €
Location de la remorque du port -11T	La journée et par manutention ou opération	75,70 €
Déplacement remorque hors zone port par le personnel du service portuaire	L'heure	41,60 €

Service du gril		
Usagers à l'année	Max 3 jours Au-delà tarif visiteurs	Gratuit
Visiteurs – moins de 9m	Par jour	35,70 €
Visiteurs – plus de 9m	Par jour	63,90 €
Visiteurs – plus de 15m	Par jour	76,50 €

Service de la cale de mise à l'eau				
Usagers à l'année				Gratuit
Visiteurs		Par mouvement AR par jour		12,80 €
Visiteurs		Abonnement 10 journées, validité 2 ans max.		76,50 €
Forfaits professionnels saisonniers				
en mètres			FORFAIT	FORFAIT CATA
Longueur	Largeur			
00,01 à 05,99	2,5	ABC	1092,50 €	1638,80 €
06,00 à 07,49	2,8	DEF	1559,00 €	2338,60 €
07,50 à 08,99	3,1	GHI	1871,00 €	2806,50 €
09,00 à 10,49	3,4	JKL	2338,90 €	3508,40 €

Aire de grutage et terre-plein de carénage		
<b>Usagers à l'année</b>		
Du 01/10 au 31/03	Par jour à partir du 31 <sup>eme</sup> jour	10,20 €
Du 01/04 au 30/09	Par jour	20,20 €
<b>Visiteurs</b>		
Du 01/10 au 31/03	Par jour	20,20 €
Du 01/04 au 30/09	Par jour + 1 journée à quai	20,20 €
<b>Professionnels de la plaisance</b>		
Du 01/10 au 31/03	Par jour à partir du 31 <sup>eme</sup> jour	10,20 €
Du 01/04 au 30/09	Par jour à partir du 8 <sup>eme</sup> jour	10,20 €
Carénages sans sortie par les services du port	Jusqu'à 12 mètres	22,30 €
	Au-dessus de 12 mètres	33,60 €

Location des bers	Par jour à partir du 3 <sup>ème</sup> jour	12,60 €
Location du nettoyeur haute pression	Par jour et par bateau	38,30 €
Lave-linge	L'unité	4,20 €
Sèche-linge	L'unité	4,20 €
Douche	L'unité pour non usager	4,20 €
Taxe encaissement différé		20,20 €

<b>Taxe applicables aux navires à passagers</b>		
Moins de 50 personnes	Par escale	21,60 €
Plus de 50 personnes	Par escale	67,00 €
Volucompteur	Forfait annuel	248,00 €
Carburant	Le litre	+0,12 € sur prix achat

<b>Stationnement</b>		
Stationnement en fourrière	Par mois	1/6 <sup>ème</sup> du tarif hivernage à ponton selon cat bateau
Sur l'îlot – Ayants-droit	Par an	50,00 €
Quai des Torpilleurs	Télécommande	gratuit
	Remplacement télécommande	32,00 €
Droit de place – Vente poissons et crustacés	Forfait mensuel par mètre linéaire	158,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➔ **VOTE** les tarifs 2017 du port de Saint-Martin-de-Ré.

**Votes Pour : 16**

**Votes Contre : 2**

**Abstention : 1**

---

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,  
**P. DECHELETTE**